

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 399 Subvention (1.000 euros) à l'association D'Anvers aux Abbesses (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association D'Anvers aux Abbesses ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 9^e arrondissement à l'association D'Anvers aux Abbesses, 15 passages Ramy 75018 Paris, pour l'organisation de ses Portes Ouvertes en 2013. Simpa 73002, 2013_05627

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.